

ZAC La Fayette - Installation de l'entreprise Moving Magnet Technologies SA (MMT)

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société MMT, filiale du groupe suisse SONCEBOZ, est un bureau d'études de 15 personnes qui intervient en recherche et développement dans le domaine des actionneurs et des capteurs électromagnétiques. Elle a été lauréate du trophée de l'innovation en 1998 décerné par l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Afin d'assurer son développement dans de bonnes conditions, cette société souhaite s'installer sur le site La Fayette pour conduire le projet en deux phases :

- en 1999, construction d'un bâtiment permettant de doubler ses effectifs sur un terrain de 3 000 m²,

- dans les 3 ans, possibilité de construire une unité de production. Dans cette optique, la Société MMT souhaite réserver un terrain de 2 000 m².

Afin de faciliter l'installation de MMT sur la ZAC La Fayette, il est proposé de lui céder le terrain nécessaire à l'opération décidée pour 1999 (3 000 m²) au prix de 130 F HT/m² au lieu de 180 F HT/m² prévu au bilan de la ZAC.

Après avis favorable de la Commission Economique, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conditions d'installation de MMT sur le site La Fayette

- d'inscrire au BP 1999 la prise en charge de la différence par rapport au bilan de la ZAC La Fayette, soit 180 900 F TTC.

«**M. BOICHON** : J'ajoute que MMT prévoit 20 à 30 personnes en plus dans les trois ans à venir.

M. LE MAIRE : C'est le genre d'entreprise que nous aimons bien accueillir ou développer».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.